

creation de l'Empereur, en lui remettant ses Etats entre les mains. Voilà la maniere dont Sa M. I. exécuta la foi promise par ses Passeports & l'Article VI. du Traité de Landau, qui vouloit que cette Princesse exerçât dans la Ville de Munich toutes les prérogatives de la Souveraineté.

A peine Madame de Baviere fut sortie de ses Etats, que le General Comte de Gronsfelt s'empara de Munich, fit raser les Fortifications, enlever les munitions, l'artillerie & les armes des Arsenaux & des Magazins; on obligea le peuple, tant de cette Capitale que des autres Villes du Païs, de payer des subsides extraordinaires; on accabla toutes les Paroisses de gros quartiers d'hiver, qui furent d'autant plus insupportables, que les troupes vivoient à discretion & caufoient plus de desordres que des ennemis declarez.

Au mois d'Avril nous vîmes venir trois Commissaires Imperiaux, qui sembloient nous faire esperer quelque justice contre ceux qui nous voloient impunement; ces Commissaires étoient le Comte de Wratislaw, qui n'y resta pas longtems, le Comte de Lamberg, avec commission de Gouverneur & Inspecteur general des troupes & des milices; le troisième étoit le Comte de Molas qualifié Intendant des Finances de Baviere.

Je ne saurois dire si ces deux Commissaires ont exécuté à la lettre les volontez de l'Empereur; mais je puis assurer sans leur faire tort, qu'ils sont très capables d'exécuter des conseils violens & tiraniques. Le Comte de Lamberg écoutoit quelque fois les plaintes de la Noblesse & du Clergé, sur les violences des troupes, mais il ne les faisoit pas cesser, au contraire
il